

DELIBERATION N° 81/153 : ECOLE MATERNELLE J. PREVERT/TRAVAUX DE REFECTION
lère TRANCHE/SIGNATURE DES MARCHES

Monsieur RAVERDEL, Adjoint au Maire chargé des travaux, rappelle à l'Assemblée que, par délibération du 7 Octobre 1980, Monsieur DUMONT, Architecte, a été désigné pour mener à bien les travaux de réfection de la lère tranche de l'école maternelle Jacques Prévert, rue de Secours à LUDRES. Il rappelle par ailleurs que le Conseil Municipal, lors de cette même séance, avait adopté l'avant-projet de réalisation de la lère tranche de ces travaux et autorisé Monsieur le Maire à lancer un appel d'offres restreint.

Il donne lecture des résultats de l'ouverture des plis de l'appel d'offres en date du 14 Septembre 1981. Les entreprises suivantes ont été retenues :

- <u>Lot N° 1</u> : Gros-Oeuvre Entreprise RIBONI à PONT-à-MOUSSON	527	139	F 65	T.T.C.
- <u>Lot N° 2</u> : V.R.D. Ets VIAFRANCE à ATTON	101	466	F 45	T.T.C.
- <u>Lot N° 3</u> : Charpente. Ets HOUOT à GERARDMER	33	314	F 90	T.T.C.
- <u>Lot N° 5</u> : Menuiserie intérieures Ets MORET LAXOU	74	363	F 18	T.T.C.
- <u>Lot N° 6</u> : Menuiserie ext. Ets MORET à LAXOU	39	578	F 28	T.T.C.
- <u>Lot N° 7</u> : Chauffage Ets SOLOREC à LUDRES	107	239	F 44	T.T.C.
- <u>Lot N° 8</u> : Plomberie Ets DUDIK à NANCY	45	318	F 69	T.T.C.
- <u>Lot N° 9</u> : Plâtrerie MAWOIS LANEUVEVILLE-dt-NANCY	89	892	F 59	T.T.C.
- <u>Lot N° 10</u> : Electricité Ets GUERINEAU à NANCY	82	328	F 23	T.T.C.
- <u>Lot N° 11</u> : Carrelage Ets RONZAT à CHAUMONT	48	514	F 01	T.T.C.
- <u>Lot N° 12</u> : Stores FILTRASOL NANCY	25	583	F 88	T.T.C.
- <u>Lot N° 13</u> : Serrurerie SERRURERIE LORRAINE NANCY..	22	318	F 72	T.T.C.
- <u>Lot N° 14</u> : Vitrerie MIROITERIE LORRAINE NANCY ...	23	562	F 77	T.T.C.
- <u>Lot N° 15</u> : Peinture Ets BRETON LANEUVEVILLE- DT-NANCY	48	093	F 66	T.T.C.
- <u>Lot N° 16</u> : Espaces verts Ets BLAISE à VOID	1	194	F 82	T.T.C.

Pour le lot N° 4 couverture, aucune offre n'ayant été remise, un appel à la concurrence a été lancé le 14 Septembre 1981, et un marché négocié sera passé avec l'entreprise qui sera retenue.

Le montant total du marché, hormis le lot N° 4 se monte à 1 269 909 F 27 T.T.C., auquel il convient d'ajouter les honoraires d'architecte d'un montant T.T.C. de 112 779 F 57.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
après en avoir délibéré,

- autorise Monsieur le Maire à signer les marchés avec les entreprises adjudicataires des 15 lots énoncés ci-dessus, pour un montant T.T.C. de 1 269 909 F 27,
- rappelle que le contrat d'architecture d'un montant de 112 779 F 57 T.T.C. a été approuvé par la Préfecture en date du 03 Février 1981,
- précise que le complément de crédit nécessaire à cette réalisation sera inscrit au Budget supplémentaire 1981 - programme 10/78.